

Le recours à cette expertise est un acte de responsabilité pour améliorer les conditions de travail et garantir la santé et le bien-être de tous. Ce n'est qu'avec une prise de conscience collective et un engagement clair de la direction que nous pourrions véritablement changer la situation. La direction ne l'entend pas de cette oreille et a décidé de contester cette expertise en assignant le CSE en justice. Son but est que les problèmes ne soient pas mis en lumière. Les élus CGT continuent à se battre pour la reconnaissance de nos droits et la préservation de notre santé mentale et physique au travail. Nous comptons sur votre soutien pour faire évoluer les choses !

Ensemble, pour un travail plus sain et respectueux !

Action en justice pour des retraits de salaires illégaux

Après quatre ans de lutte pour faire reconnaître que la direction avait procédé à des retenues salariales illégales, notamment pendant les pauses collectives de 2021, la justice a enfin donné raison à la CGT et aux 11 salariés qui s'étaient associés à ce dossier pour défendre leurs droits.

La direction n'a reculé devant rien, allant jusqu'à retirer des sommes sur les salaires des vendredis après-midi, ^{ors} même que les salariés de journée ne travaillaient pas à ces moment-là. Pire encore, elle a fait appel de la décision en première instance et, sans aucun scrupule, a assigné en cour de cassation l'une de nos collègues qui est malheureusement décédée entre-temps.

Il est crucial aujourd'hui de prendre conscience d'une réalité à laquelle nous faisons face : notre employeur n'a absolument aucun état d'âme vis-à-vis de ses salariés. Quelle que soit la situation, quel que soit le sacrifice humain, l'entreprise ira toujours jusqu'au bout, sans la moindre hésitation.

Il n'y a ni compassion, ni volonté de dialogue. Ce qui compte avant tout pour la direction, c'est de protéger ses intérêts, peu importe le coût pour ceux qui font tourner la machine au quotidien. Nous l'avons vu avec les retenues illégales sur nos salaires, une injustice manifeste qu'ils ont persisté à défendre contre vents et marées, même après la décision de la justice. Ils sont prêts à dépenser des ressources considérables pour contester un jugement, même quand cela signifie s'attaquer à la mémoire d'une de nos collègues décédées.

Cela montre à quel point la direction est prête à tout pour maintenir son pouvoir, sans tenir compte des souffrances ou des injustices subies par les salariés. Elle ne reculera devant rien : ni devant les procédures légales, ni devant la douleur humaine. Chaque décision qu'elle prend est calculée pour préserver leur position, sans jamais se soucier des conséquences pour ceux qui font leur quotidien.

Aujourd'hui, il est de notre responsabilité de comprendre que si nous voulons que cela cesse, il nous faudra rester unis et déterminés. La direction ne montrera aucune clémence, alors nous devons être prêts à défendre nos droits avec la même force et la même résilience.

Et rappelez-vous ceci : seule la CGT sera à vos côtés pour vous défendre face à ces attaques. Il est plus que jamais essentiel de nous unir et de soutenir ceux qui nous défendent, sans relâche.



Venez vous informer!

Contact CGT : Déléguée Syndicale Centrale:

Estelle LOISEL 06.08.15.24.74

Déléguée Syndicale :

Nathalie CHOPIN 07.85.59.26.93

Soazig JEAN-LOUIS 06.60.12.96.44